

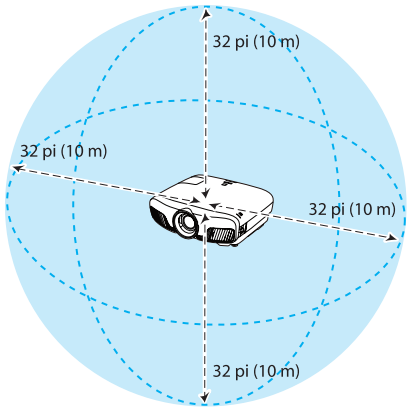
Installation rapide

IMPORTANT : Avant d'utiliser le projecteur, assurez-vous de lire ces instructions et les instructions de sécurité dans le *Guide de l'utilisateur* en ligne.

Choix d'un emplacement

Placez le projecteur à plat et installez-le de manière à ce que l'objectif soit aligné avec le haut ou le bas de l'écran et centré horizontalement. Si cela n'est pas possible, utilisez la fonction de décalage de l'objectif ou la touche de correction trapézoïdale du projecteur afin de repositionner l'image (consultez la section « Réglage de l'image »).

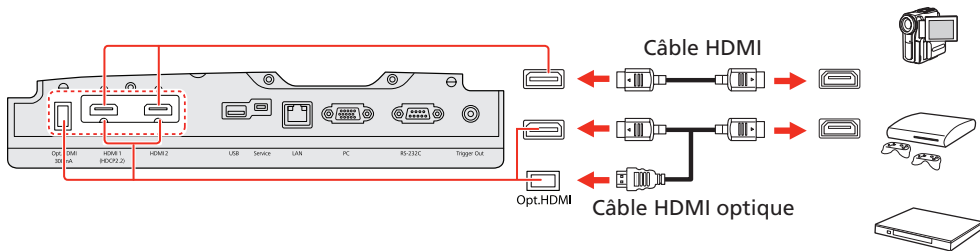
Pour bien voir les images en 3D, vous devez porter des lunettes 3D RF et être à moins de 32 pi (10 m) du projecteur. Utilisez l'illustration ci-dessous pour déterminer la distance d'observation pour la projection 3D (l'ombrage représente la zone de projection 3D) :



Consultez le *Guide de l'utilisateur* en ligne pour plus d'informations concernant l'emplacement du projecteur.

Connexion du projecteur

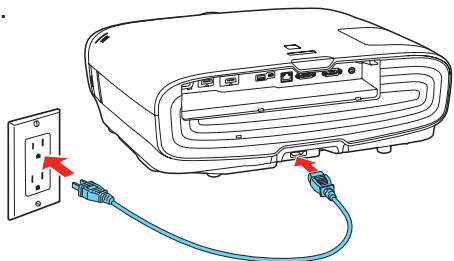
Branchez de multiples dispositifs vidéo et utilisez les touches Source de la télécommande ou la touche  du projecteur pour passer d'un dispositif à l'autre. Pour des types de connexion additionnels, consultez le *Guide de l'utilisateur* en ligne.



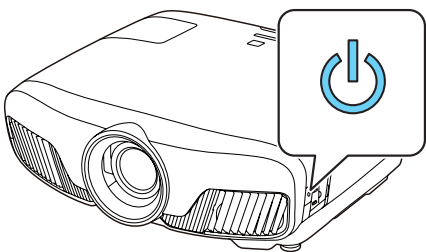
Remarque : Lorsque vous connectez une source qui nécessite HDCP 2.2, vous devez utiliser le port HDMI1.

Mise sous tension du projecteur

- 1 Mettez la source vidéo sous tension.
- 2 Branchez le projecteur.

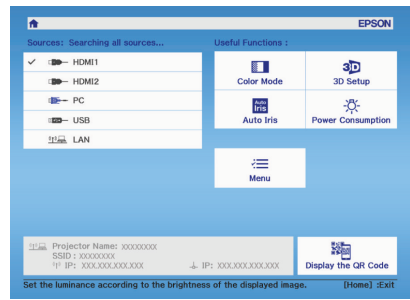


- 3 Appuyez sur la touche  d'alimentation du projecteur ou sur la touche **On** de la télécommande. L'obturateur s'ouvre et le témoin  d'alimentation clignote en bleu, puis reste allumé.



Remarque : Pour mettre le projecteur hors tension, appuyez sur la touche  d'alimentation du projecteur ou sur la touche **Standby** de la télécommande, puis appuyez sur la touche de nouveau afin de confirmer, au besoin. Attendez que le refroidissement du projecteur soit terminé avant de débrancher le projecteur.

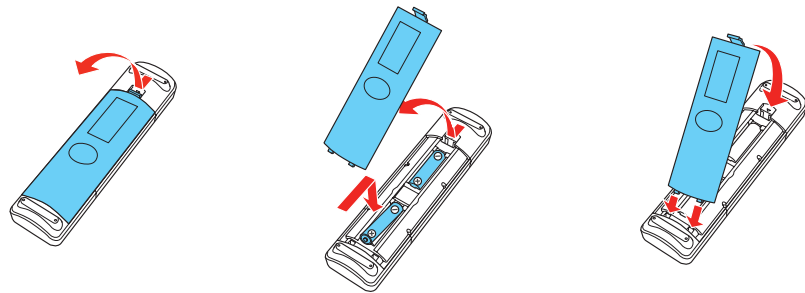
- 4 Utilisez les touches fléchées de la télécommande pour mettre en surbrillance une option à l'écran d'accueil, puis appuyez sur **Enter** pour la choisir. Vous pouvez afficher un code QR, basculer entre les sources de projection et accéder rapidement à diverses options de réglage à partir de cet écran.



- 5 La langue par défaut du système de menus est l'anglais. Pour sélectionner une autre langue, appuyez sur la touche **Menu** du projecteur ou de la télécommande. Sélectionnez **Extended** et appuyez sur **Enter**. Sélectionnez **Language** et appuyez sur **Enter**. Sélectionnez votre langue et appuyez sur **Enter**. Appuyez sur la touche **Menu** pour quitter le système de menus.

Utilisation de la télécommande

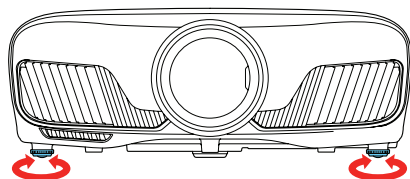
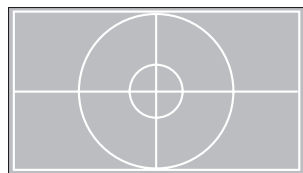
Installez les piles tel qu'illustré (deux piles AA).



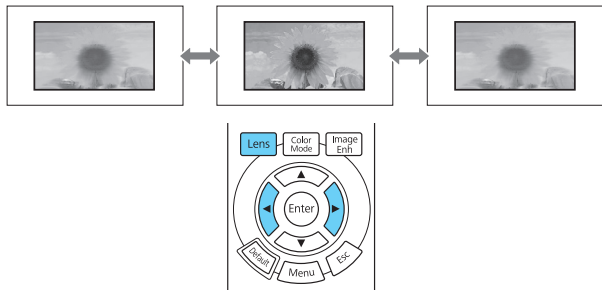
Pour plus d'informations sur l'utilisation de la télécommande, consultez le *Guide de l'utilisateur* en ligne.

Réglage de l'image

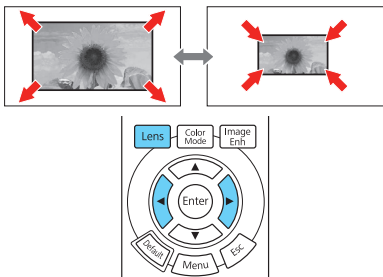
- 1 Appuyez sur la touche **Pattern** de la télécommande pour afficher un motif de test.
- 2 Pour déplacer l'image vers le haut ou pour corriger une image inclinée, réglez les pattes du projecteur avant tel qu'illustré ci-contre.



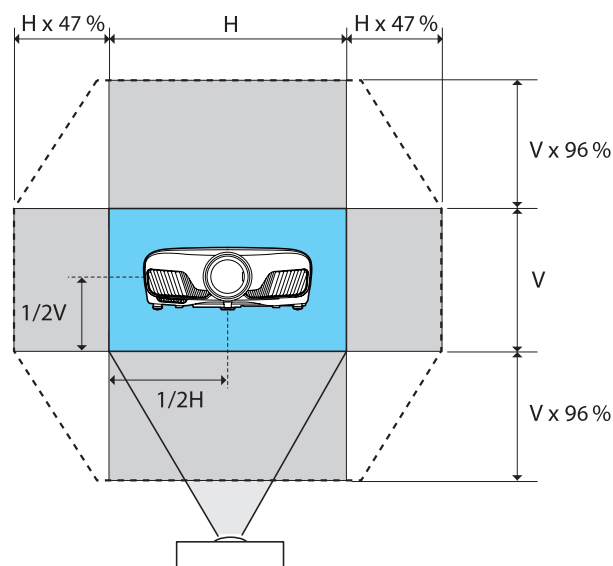
- 3** Appuyez sur la touche **Lens** de la télécommande et utilisez les touches ◀ et ▶ pour la mise au point de l'image.



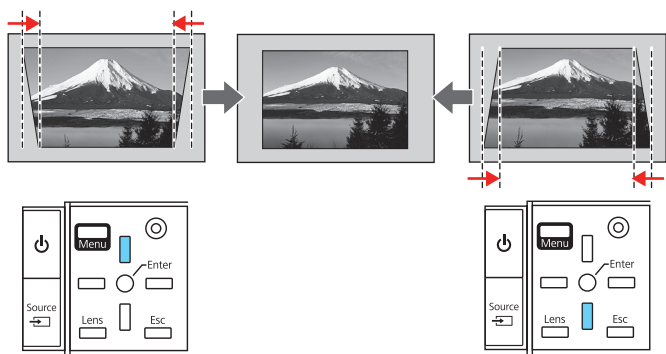
- 4** Appuyez sur la touche **Lens** de la télécommande de nouveau et utilisez les touches ◀ et ▶ pour réduire ou agrandir la taille de l'image.



- 5** Appuyez sur la touche **Lens** de la télécommande de nouveau et utilisez les touches ▲, ▼, ◀ et ▶ pour repositionner l'image.



- 6** Si votre image ressemble à □ ou à □, vous pouvez utiliser les touches □ du projecteur pour la corriger.



Remarque : L'utilisation du réglage de la correction trapézoïdale peut affecter la taille et la résolution en vigueur de votre image. Si vous le pouvez, modifiez le positionnement de votre projecteur afin d'éliminer la déformation trapézoïdale de l'image et utilisez l'option de décalage de l'objectif afin de positionner l'image, au besoin.

- 7** Appuyez sur **Esc** pour quitter.

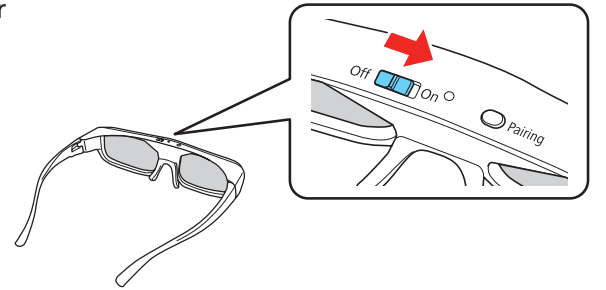
Visionnement des images en 3D

Pour voir du contenu en 3D, vous devez d'abord brancher un dispositif vidéo compatible 3D à l'un des ports HDMI de votre projecteur. Vous aurez aussi besoin d'une paire de lunettes à obturateur actif 3D RF d'Epson® (numéro de pièce V12H548006) ou compatible avec les produits Epson.

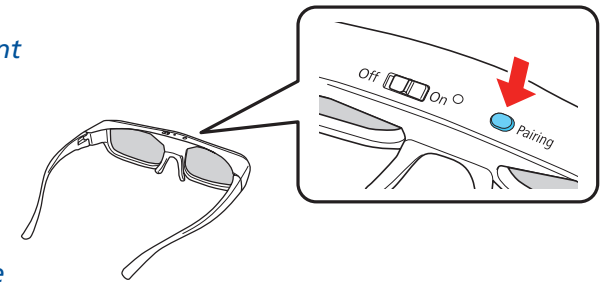
- 1** Allumez le dispositif vidéo compatible 3D et lancez la lecture.

Remarque : Assurez-vous de régler le dispositif vidéo afin qu'il effectue la lecture du contenu en mode 3D.

- 2** Faites glisser l'interrupteur d'alimentation sur vos lunettes 3D à la position **On**.



Remarque : Si vos lunettes n'affichent pas automatiquement du contenu 3D, il est possible que vous deviez effectuer le couplage avec le projecteur. Placez les lunettes à moins de 10 pi (3 m) du projecteur, puis appuyez et maintenez enfoncée la touche **Pairing** sur les lunettes 3D pendant au moins 3 secondes. Le témoin d'état des lunettes clignotera en alternance en vert et rouge, puis il demeurera vert pendant 10 secondes si le couplage a été réussi.



Vous pouvez aussi convertir automatiquement du contenu de format 2D 1080p provenant d'une entrée HDMI en contenu 3D. Pour activer l'option de conversion 2D à 3D, appuyez sur la touche **Menu** du projecteur ou de la télécommande. Sélectionnez **Signal** et appuyez sur **Enter**, puis sélectionnez **Configuration 3D** et appuyez sur **Enter**. Sélectionnez **Conversion 2D à 3D** et appuyez sur **Enter**. Sélectionnez le paramètre **Faible**, **Moyen** ou **Fort**, puis appuyez sur **Enter**.

Consultez le *Guide de l'utilisateur* en ligne pour plus d'informations concernant le réglage des images 3D.

Dépannage

Si vous voyez un écran vide ou si le message **Pas de signal** s'affiche après avoir mis sous tension votre source vidéo ou votre ordinateur, vérifiez ce qui suit :

- Assurez-vous que le témoin  d'alimentation du projecteur est bleu et qu'il ne clignote pas.
- Appuyez sur la touche  du projecteur ou sur l'une des touches Source de la télécommande pour passer à la source d'image active, au besoin.
- Sur certains ordinateurs portables Windows®, vous devrez peut-être maintenir la touche **Fn** enfoncée sur le clavier et appuyer sur **F7** ou sur la touche de fonction qui vous permet d'afficher l'image sur un écran externe. Elle pourrait être identifiée avec une icône comme celle-ci , ou encore avec les lettres **CRT/LCD**.
- Pour Windows 7 ou une version ultérieure, maintenez la touche Windows enfoncée et appuyez sur **P** en même temps, puis cliquez sur **Dupliquer**.
- Si vous utilisez un ordinateur portable Mac, ouvrez **Préférences Système** et sélectionnez **Affichage**. Cliquez sur l'onglet **Disposition** et cochez la case **Recopie vidéo**.

Si les images en 3D ne s'affichent pas correctement, vérifiez ce qui suit :

- Appuyez sur la touche **Menu**, puis sélectionnez **Signal** > **Configuration 3D** > **Affichage 3D** et assurez-vous que l'option **3D** est sélectionnée.
- Assurez-vous d'être dans la portée du visionnement en 3D. Consultez la section « Choix d'un emplacement » au début de cette affiche ou le *Guide de l'utilisateur* en ligne pour obtenir plus d'informations.
- Assurez-vous que vos lunettes 3D ne sont pas en mode attente. Faites glisser l'interrupteur de mise sous tension sur les lunettes 3D à la position **Off**, puis de nouveau à la position **On**.
- Vérifiez que le dispositif vidéo et le contenu multimédia sont tous les deux compatibles 3D. Veuillez vous référer à la documentation fournie avec votre dispositif vidéo pour plus d'informations.
- Assurez-vous de ne pas utiliser une source 4K. La fonctionnalité de conversion 2D à 3D n'est pas compatible avec le signal 4K.

B. Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes : Si votre produit est défectueux durant la période où il est couvert par la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro inscrit dans le bas de cette garantie limitée. Il sera possible d'obtenir du soutien auprès d'Epson en composant ce numéro pendant les heures d'ouverture régulières du service (actuellement de 6 h à 20 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi et de 7 h à 16 h, heure du Pacifique, le samedi – les heures peuvent faire l'objet de changements). Au moment de votre appel, assurez-vous d'avoir les renseignements de votre preuve d'achat en main, notamment le numéro de série du produit et la date d'achat d'origine, pour pouvoir les fournir au technicien. Si la garantie ne peut être vérifiée au moyen du numéro de série, vous pourriez devoir fournir la preuve d'achat. Si Epson confirme qu'une intervention au titre de la garantie est requise, Epson pourra, à son choix, réparer ou remplacer l'appareil défectueux sans frais de pièces ou de main-d'oeuvre. Si Epson autorise le remplacement de l'unité défectueuse, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé, si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. Il vous incombe d'emballer correctement le produit défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement au cas où vous ne retourneriez pas le produit défectueux. Si Epson autorise la réparation du produit au lieu de son échange, Epson vous demandera de lui envoyer ce dernier directement ou à son centre de service autorisé, qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer le produit et devez assumer les frais de poste et d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit ou d'une pièce, l'article remplacé devient propriété d'Epson. Le produit ou la pièce de remplacement pourra être neuf ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson. S'il n'est pas

possible de réparer le produit pour quelque raison que ce soit et qu'Epson ne vend plus le modèle en question, Epson remplacera le produit par un produit d'un autre modèle de valeur équivalente ou supérieure. Les produits ou les pièces de rechange sont couverts pour la période de garantie restante du produit original.

C. Ce que la présente garantie ne couvre pas :

1. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, des avaries lors de l'emballage ou du transport, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, des problèmes logiciels ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
2. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composantes ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit après son envoi par Epson ou tout entretien visant ceux-ci; par exemple, les cartes, composantes ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur.
3. Tous les dommages causés par l'installation du produit près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.
4. Les dommages causés par l'utilisation continue et excessive.
5. Les dommages causés par un entretien inadéquat du projecteur (voir le *Guide de l'utilisateur* en ligne à ce sujet).
6. L'entretien lorsque le projecteur est utilisé hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
7. L'entretien lorsque l'étiquette, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés du produit.
8. La perte de données.
9. L'installation ou la désinstallation.
10. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson agréé.
11. Les dommages résultant du fonctionnement de l'appareil dans un environnement l'exposant à de la fumée, à un taux d'humidité élevé, à de la poussière ou à des vibrations excessives.
12. Les dommages esthétiques causés par la manipulation ou l'usure normale lors de l'utilisation.
13. Tous les produits ou toutes les pièces achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.
14. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

Cette garantie n'est pas transférable. Epson n'est pas responsable de vos données ou de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Vous devrez assumer les frais d'affranchissement, d'assurance ou d'expédition engagés pour présenter votre produit Epson au titre de la garantie avec retour en atelier. Si une anomalie déclarée ne peut être identifiée ou reproduite, les frais engagés seront à votre charge.

D. STIPULATION D'EXONÉRATION DES GARANTIES : LA RESPONSABILITÉ UNIQUE D'EPSON ET VOTRE DÉDOMMAGEMENT EXCLUSIF EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE SERONT LIMITÉS, AU CHOIX D'EPSON, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT, COMME INDIQUÉ CI-DESSUS. LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

E. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : NI EPSON NI LES MEMBRES DE SON GROUPE NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, DES PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, Y COMPRIS DE CLIENTS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT EPSON OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU EN FONCTION DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES EXEMPLAIRES OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

F. Litiges, arbitrage, lois applicables :

1. Vous et Epson convenez que toutes les controverses ou réclamations en lien avec les produits ou services d'Epson ou avec la présente entente seront réglées par arbitrage sur une base individuelle (et non en recours collectif ou représentatif), plutôt que devant les tribunaux. L'arbitrage sera régi par le règlement de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base de recours collectifs et de mesures représentatives. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler un différend découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la création des présentes, y compris, mais sans s'y limiter, toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité des présentes est nulle ou annulable. On peut consulter le règlement de JAMS à l'adresse <http://www.jamsadr.com>, ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. Si vous le souhaitez, vous pouvez comparaître par téléphone. L'arbitre est lié par les modalités de la présente entente.

2. Préparation à l'arbitrage et avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de vous efforcer, pendant soixante (60) jours, de résoudre tout litige de façon informelle en communiquant avec nous à l'adresse : customer.inquiries@ea.epson.com. Prière de nous indiquer votre nom, votre adresse, vos coordonnées, les faits à l'origine du litige et la réparation demandée. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour résoudre le conflit, mais si vous et Epson n'arrivez pas à convenir d'un règlement au cours de la période de soixante (60) jours, vous pouvez alors démarrer la procédure d'arbitrage.
3. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du : Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, U.S., dans les trente (30) jours suivant votre achat de produits et/ou services Epson, dans laquelle figurent (i) votre nom, (ii) votre adresse postale, et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives figurant au présent article F. Dans le cas où vous choisissiez de vous retirer en suivant la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres modalités continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend.
4. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des réparations et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive. La décision de l'arbitrage pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent.
5. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez tenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
6. Nonobstant ce qui précède, chacune des deux parties aux présentes reconnaît en outre qu'elle peut lancer une poursuite en cour visant à interdire la violation ou toute autre utilisation abusive de ses marques de commerce, brevets, droits de propriété intellectuelle ou secrets commerciaux.
7. Toutes les actions doivent être intentées dans l'année (1 an) suivant la date d'expiration de la garantie.
8. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article F est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction de recours collectif ou de mesures représentatives. Par conséquent, si l'article 9 (ci-après) est déclaré inexécutoire, l'article 9 en entier (et seul l'article 9) deviendra nul et non avenu.
9. **Les deux parties aux présentes acceptent que les procédures de règlement des différends ne soient effectuées que sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, de groupe, ou de mesures représentatives.**
10. Le présent article F est régi par la Federal Arbitration Act.

G. Autres dispositions :

1. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains pays n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
2. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.
3. Loi applicable : À l'exception de ce qui est stipulé à l'article F, vous et Epson reconnaissez que les réclamations soumises à l'arbitrage sont régies par les lois de la province ou de l'État où vous résidez.
4. Lieu : Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article F, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de la province ou de l'État où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté de Los Angeles, Californie, États-Unis.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, consultez notre site Web à l'adresse www.epson.ca (www.epson.com si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service agréé Epson le plus près de chez vous, visitez le site Web www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator si vous habitez aux États-Unis).

Pour communiquer avec Epson Connection^{MS}, veuillez composer le 1 800 637-7661, le 905 709-3839 (au Canada) ou le 562 276-4394 (aux É.-U.). Vous pouvez nous écrire à l'adresse postale Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012, U.S.



EPSON est une marque déposée et EPSON Exceed Your Vision est un logotype déposé de Seiko Epson Corporation. PrivateLine est une marque déposée et Epson Connection est une marque de service d'Epson America, Inc.

Mac est une marque de commerce d'Apple, déposée aux États-Unis et dans d'autres pays.

Windows est une marque déposée de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Avis général : Les autres noms de produit figurant dans le présent document ne sont cités qu'à titre d'identification et peuvent être des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs. Epson renonce à tous les droits associés à ces marques.

L'information contenue dans ce document peut être modifiée sans préavis.

© 2018 Epson America, Inc., 5/18

